

## SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION Département du Haut-Rhin

Le 13 juillet 2025, Saint-Louis Agglomération a lancé par voie de presse un avis d'appel public à la concurrence, ayant pour objet la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public permettant l'exploitation d'une activité de restauration mobile, sur le parvis de la piscine couverte située à Village-Neuf (68128), équipement de bain géré par Saint-Louis Agglomération.

La date limite de réception des candidatures avait été fixée au jeudi 14 août 2025 à 12h00.

Considérant qu'aucune offre n'a été régulièrement réceptionnée par Saint-Louis Agglomération, application sera faite de l'article L2122-1-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, permettant à l'autorité compétente de délivrer un titre d'occupation à l'amiable lorsque « 3° Lorsqu'une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse ou qu'une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse ».